



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 NOVEMBRE 2019



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Nom – Prénom	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	Canton représenté	Date depuis laquelle Ils représentent leur Canton
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan – Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale – Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole – Président du Conseil Départemental	Midi Corrézien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraitée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraitée	Midi Corrézien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute – Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

Nom – Prénom	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	Canton représenté	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF — Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité - Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allassac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité - Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraitée - Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité - Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraitée - Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT:

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS:

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT, Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN, M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES:

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS, M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET, Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR, Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

<u>Président</u>: Mme Marilou PADILLA-RATELADE <u>Vice-Président</u>: M. Francis COLASSON

Membres:

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT, Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD, M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS, M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président: Mme Laurence DUMAS

Vice-Président: Mme Nelly SIMANDOUX

Membres:

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI, M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT, Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD, M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

<u>Président</u>: M. Franck PEYRET

<u>Vice-Président</u>: M. Jean-Jacques LAUGA

Membres:

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

M. Laurent DARTHOU



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf Novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents:

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE - Mme Danielle COULAUD -Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH Mme Ghislaine DUBOST Mme Florence DUCLOS Mme Laurence DUMAS M. Gilbert FRONTY M. Jean-Jacques LAUGA M. Jean-Claude LEYGNAC Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Christophe PETIT M. Jean-Claude PEYRAMARD M. Franck PEYRET Mme Lilith PITTMAN Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT - Mme Hélène ROME M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR -M. Jean-Marie TAGUET Mme Hayat TAMIMI Mme Nicole TAURISSON Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoir:

Monsieur Cédric LACHAUD à Madame Hayat TAMIMI

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



CONSEIL DEPARTEMENTAL du 29 NOVEMBRE 2019

<u>PAGES</u>

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions

10 à 15

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Habitat 100 % inclusif - Déploiement du dispositif « Familles Gouvernantes » en Corrèze avec mutualisation des aides sociales individuelles (PCH / APA)	16 et 1 <i>7</i>
102	Politique de l'emploi et de l'insertion – Le Contrat Local d'Innovation Sociale	18 à 20
103	Schéma Départemental des Collèges : actualisation et approbation de la sectorisation des collèges publics	21
104	Actions en faveur des collèges publics – Dotation principale de fonctionnement – Exercice 2020	22
105	Collèges privés sous contrat d'association - Dotations 2020	23 et 24
106	Politique culturelle départementale 2020	25 à 27
107	Prorogation du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019	28 et 29

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201 Routes 2025 – Grands projets routiers en cours d'études. Bilans de concertations publiques, poursuite des études et instructions réglementaires

31 à 33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES					
301	Décision Modificative n° 1 du budget principal pour 2019	34 et 35			
302	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Décision Modificative n° 1	36			
303	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2020 avant le vote par l'Assemblée et taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux	37			
304	Admissions en non-valeur et remises gracieuses	38			
305	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2019	39 à 42			
306	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Téléassistance : rapport d'activité 2018	43			
307	Marchés publics et accords-cadres Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	44			
	Présentation du cadastre solaire avant sa mise en ligne	45			
	Remise du Prix des Énergies Citoyennes 2019	46			

M. LE PRESIDENT — Bonjour à tous. Je vais demander à la Vice-Présidente secrétaire de séance de procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).



Mes chers collègues, en ouverture de séance, je voudrais rendre un hommage au Président Jacques CHIRAC, qui nous a quittés le 26 septembre dernier. Sa disparition a suscité une profonde émotion dans le pays tout entier, et particulièrement ici, en Corrèze, où chacune et chacun d'entre nous conservera un souvenir personnel de Jacques CHIRAC. Je veux également avoir une pensée pour Michèle CHASTAGNER, Maire de Valiergues, engagée depuis 2008 au service de sa commune, et emportée par la maladie à l'âge de 54 ans.

Enfin, je veux rendre hommage aux treize militaires français décédés lundi au Mali, dans un tragique accident et adresser nos pensées à leurs familles et à leurs proches. En leur mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

(...Une minute de silence est observée...)

Mes chers collègues, cette dernière séance de l'année appelle un ordre du jour conséquent, entre l'action départementale du quotidien et des décisions stratégiques pour l'avenir de la Corrèze et des Corréziens. Comme chaque fin d'année, nous examinerons aujourd'hui la Décision Modificative (DM) au budget 2019, présentée par Francis COMBY. Cette année encore, cette unique DM confirme à la fois le sérieux de notre gestion et la justesse de nos prévisions budgétaires : les ajustements sont mineurs et portent, en fonctionnement, sur 1 M€, soit 0,4 % du budget 2019.

A travers cette Décision Modificative, nous renforçons notre engagement pour la politique de l'enfance. Nous confortons le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui a dû assurer, cette année encore, l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) à hauteur de 37 % de son activité. Nous traduisons aussi notre décision de revalorisation de la rémunération des assistants familiaux. Au cœur du dispositif de placement familial, ces professionnels accueillent 400 enfants en Corrèze. Notre campagne de recrutement, lancée il y a deux ans, a déjà permis de recruter 31 assistants familiaux pour pallier les départs des années à venir et nous poursuivrons cette dynamique en 2020. Nous développons également notre programme Corrèze Transition Ecologique dans tous les domaines, avec notamment l'achat de vingt véhicules électriques pour la flotte départementale et de nouveaux équipements de viabilité hivernale pour optimiser le salage sur les routes.

Décidé il y a tout juste un an par l'Assemblée des Départements de France, le Fonds de Soutien Interdépartemental nous a permis de bénéficier d'une nouvelle recette nette de 4,5 M€, permettant d'assurer l'équilibre du budget 2019. L'action collective des Départements et le lobbying de nos Départements ruraux ont permis d'inscrire, en loi de Finances 2020, la pérennisation de ce fonds de manière durable, et non plus seulement pour deux ans comme initialement prévu par le Gouvernement. Mais, faut-il le rappeler, ce fonds de 250 M€ repose uniquement sur la solidarité interdépartementale. Il ne coûte pas un centime à l'Etat. La question des ressources financières des Départements et de leur autonomie fiscale est donc aujourd'hui entière. La suppression de la taxe d'habitation, audelà des difficultés qu'elle pose aux communes, largement évoquées la semaine dernière au Congrès des Maires de France, a des répercussions majeures sur les Départements et pose des questions encore sans réponse à ce jour.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le transfert de la part départementale du foncier bâti au bloc communal serait compensé par une fraction de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) à compter de 2021. Cette réforme intègre aussi un dispositif de compensation, équitable de prime abord, mais elle méconnaît totalement un principe dont la garantie est pourtant fondamentale, celui de l'autonomie fiscale. Avec cette réforme, le Département serait le seul niveau de collectivités de proximité à ne plus disposer de l'autonomie fiscale, notamment avec un pouvoir de taux, même si nous n'en avons pas usé ces cinq dernières années en Corrèze.

Face à l'inconséquence du Gouvernement dans cette réforme, nous réaffirmons la volonté des Départements de conserver leur autonomie fiscale, avec une liberté de taux sur la seule ressource dynamique que nous conservons, les droits de mutation à titre onéreux. Nous ne pouvons pas accepter une réforme qui prive les Départements de toute marge de manœuvre financière, alors même que toutes nos politiques sont encadrées par une contractualisation avec l'État, un Etat qui joue les contrôleurs des dépenses des collectivités à travers les contrats de Cahors et qui nous retire en parallèle toute capacité d'action. Et pourtant, c'est le même Etat qui ne manque jamais une occasion de se tourner vers les collectivités pour contractualiser les politiques qu'il n'a pas les moyens de mettre en œuvre. C'est le cas, par exemple, du plan de lutte contre la pauvreté. Une fois passés les effets d'annonces du Président de la République, ce plan "ambitieux" s'est traduit en Corrèze par une dotation de l'Etat à hauteur de 207 000 €. 207 000 € de l'Etat, quand le Département consacre 130 M€, cette année, aux politiques de solidarité. On se moque de nous ! Et on se moque des Corréziens !

Face à cette inconséquence du Gouvernement, le Département fait chaque jour un peu plus la démonstration de son action de terrain, aux côtés de nos concitoyens. L'humain et la proximité font et feront toujours la force du Département. C'est ainsi que nous engageons aujourd'hui deux actions innovantes pour continuer à agir et à accompagner les Corréziens les plus fragiles. Dans le domaine de l'autonomie, nous développons la feuille de route fixée par notre Schéma de l'Autonomie, dans le souci constant de prendre en compte les attentes des personnes âgées et handicapées, de respecter leurs projets de vie et de favoriser leur inclusion dans la société. Sandrine MAURIN vous présentera le dispositif "Familles Gouvernantes" qui sera lancé en début d'année prochaine.

Avec "Familles Gouvernantes", nous offrons la possibilité à des personnes âgées ou en situation de handicap de partager un logement en colocation et d'être accompagnées au quotidien par une gouvernante. Véritable alternative à un hébergement en institution, nous permettons ainsi à ces personnes de disposer d'un "chez-soi", tout en rompant l'isolement du maintien à domicile individuel. Pour réaliser ce projet, nous innovons une nouvelle fois en permettant la mutualisation des aides individuelles que sont l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) pour assurer la rémunération de la gouvernante et la prise en charge des prestations nécessaires au quotidien de ces personnes. "Familles Gouvernantes" va démarrer sur Tulle, avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) que je remercie, et sera ensuite étendu à tout le Département avec nos autres partenaires.

Nous innovons également dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. Accompagnement personnalisé, actions de proximité et partenariat avec le monde économique, tels sont les trois piliers de notre action depuis 2015 pour proposer des solutions concrètes d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi. Dans cet esprit, Gérard SOLER vous proposera aujourd'hui d'engager un nouveau dispositif, le Contrat Local d'Innovation Sociale. L'ambition de ce contrat est double : d'abord, répondre aux difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité professionnelle et ensuite, sécuriser l'accès ou le tutorat à l'emploi des bénéficiaires du rSa, par une action de tutorat dans l'entreprise. La personne ainsi recrutée ne perçoit plus le rSa, mais un salaire versé par l'entreprise, à qui le Département accorde une participation financière pour la mise en place du tutorat professionnel. Nous engageons aujourd'hui ce programme avec la branche agricole pour favoriser les emplois durables, plutôt que des contrats saisonniers successifs de courte durée. 20 contrats sont prévus pour 2020 et nous souhaitons que d'autres branches professionnelles rejoignent ce programme afin de l'étendre à d'autres secteurs d'activité.

Nous restons déterminés à agir dans ce domaine de l'emploi et de l'insertion, une politique dont le financement à la charge du Département pèse de plus en plus sur notre budget, et la situation risque même de s'aggraver. Nous avons déjà dû supporter les revalorisations successives du rSa, décidées par le Gouvernement HOLLANDE, sans aucune compensation financière pour les Départements et maintenant, nous allons devoir faire face à une hausse

prévisible du nombre de personnes relevant du rSa, suite à la réforme nationale de l'indemnisation du chômage, souhaitée par ce Gouvernement. Alors, une fois de plus, trop c'est trop ! Cette année encore, depuis le 15 août, ce sont les impôts des Corréziens qui financent la solidarité nationale au titre du rSa, à la place de l'Etat. Il va falloir que les actes du Président de la République soient désormais conformes à son discours : celui qui commande paie ! L'Etat doit aujourd'hui 11 milliards d'€ aux Départements de France. Cette situation n'est plus acceptable.

Malgré ces contraintes financières, le "bien-vivre ensemble" reste au cœur de notre engagement pour la Corrèze et les Corréziens. La vie associative, la culture et le sport demeurent des priorités de notre action depuis cinq ans. Pour la cinquième année consécutive, Francis COLASSON vous proposera de confirmer, pour 2020, le budget consacré à la politique culturelle, à hauteur de 1,5 M€. Une politique que nous plaçons dans l'anticipation, d'où le vote des subventions dès aujourd'hui pour permettre aux acteurs culturels de préparer leur prochaine saison, une politique que nous plaçons aussi dans la concertation avec l'ensemble des élus départementaux pour attribuer nos aides au plus près des territoires.

Dans le domaine de la lecture publique, nous présentons aujourd'hui une évaluation et un bilan très satisfaisant du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques pour 2015-2019. Francis COLASSON vous proposera donc de le prolonger pour trois ans, avec un effort particulier sur le développement des ressources numériques, pour répondre aux attentes des lecteurs, et le renforcement des services auprès des publics empêchés de lire du fait de leur handicap.

La séance d'aujourd'hui sera également marquée par des décisions d'avenir pour nos territoires, et notamment le programme "Routes 2025". Jean-Marie TAGUET vous proposera de retenir le fuseau d'aménagement du projet de la déviation de Meymac et fera un point d'étape sur les projets de contournement de Lubersac, Noailles et Malemort, projet le plus avancé pour lequel les travaux seront lancés dès 2020.

Dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique, nous vous présenterons le cadastre solaire départemental, un outil numérique qui sera mis à disposition de tous les Corréziens pour développer l'énergie photovoltaïque et faire que chacun puisse participer à la transition écologique de notre Département. Cette dynamique a d'ailleurs été distinguée tout récemment par deux prix nationaux : la Marianne d'Or 2019 du développement durable et le Prix 2019 des Energies Citoyennes. Ces prix sont la reconnaissance d'une ambition collective de tous les acteurs de notre Département engagés dans les changements de pratique. Nous aurons le plaisir d'accueillir en fin de matinée Pierre GUYARD, Directeur des Relations Institutionnelles du Groupe ENGIE, pour la remise du Prix des Energies Citoyennes.

Pour terminer, je voudrais revenir sur le lancement de notre marque « Origine Corrèze ». Là aussi, il s'agit d'une belle ambition collective, initiée par le Département avec les Chambres Consulaires et les syndicats professionnels. Elle a suscité l'adhésion immédiate du monde économique pour promouvoir les produits et les savoir-faire corréziens. Origine Corrèze, c'est produire pour consommer local en devenant des "consom'acteurs" pour soutenir notre économie et nos emplois. Faisons de ce jour un vendredi corrézien! Alors ensemble, continuons d'alimenter le cathéter corrézien et soyons fiers de notre identité, de nos valeurs, de nos talents et de notre belle Corrèze.

M. COMBES – Chers collègues, les retraites, les hôpitaux, l'évolution du climat avec ici des sécheresses et là des inondations, les sujets d'inquiétude ne manquent pas à court terme, à moyen terme et à long terme, dans notre pays et dans ce Département. En ce jour de Black Friday et avant le Black Thursday de la semaine prochaine, qui mettra tant de gens dans la colère et dans les rues, je vous souhaite d'étudier avec attention et passion ce Conseil Départemental qui travaille avec vous tous pour une meilleure vie.

Les collectivités font ce qu'elles peuvent avec leurs moyens, elles parent au plus pressé, en particulier pour améliorer l'accès aux soins en s'efforçant de combattre la gangrène des déserts médicaux. Communes, Intercommunalités, Départements et Régions ont ainsi mis en place des Maisons de Santé. Comme cela ne suffisait pas, on est passé aux Centres de Santé avec des médecins salariés. On sait que cela ne résoudra pas tout, en particulier pour certains spécialistes, notamment pour les ophtalmologistes.

Les collectivités se battent aussi pour préserver, autant que possible, la présence des services publics dans les territoires ruraux, comme le nôtre ; c'est un combat permanent. Il y a un autre secteur menacé à moyen et long terme pour lequel il est nécessaire de se mobiliser dans notre Département : c'est l'agriculture. Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze a ainsi lancé, la semaine dernière, un véritable cri d'alarme. Je le cite : « Chute de la consommation, prix au plus bas, baisse inexorable du cheptel corrézien, diminution du nombre d'animaux vendus, la crise de l'élevage perdure et s'installe dangereusement sur notre Département. Cette spirale anxiogène pétrifie les professionnels du secteur agricole. C'est symptomatique de l'ampleur de la dégradation inexorable de l'élevage ». On peut juger ce cri d'alarme un peu tardif : jusqu'à présent, en effet, la Chambre d'Agriculture préconisait avant tout la diversification. Désormais, c'est d'un véritable plan de sauvetage qu'il s'agit. Le Président de la Chambre a en effet annoncé, la semaine dernière, qu'elle allait élaborer un vaste plan de mutation, décliné en actions concrètes, pour « servir l'agriculture départementale et dessiner les contours du modèle que nous proposons pour demain ». Le Président de la Chambre en a indiqué les grands objectifs : « construisons un plan qui donne les moyens d'avoir une agriculture plurielle, rentable, productrice, respectueuse de l'environnement ; bâtissons un plan ambitieux et durable qui concerne chacun des exploitants, en misant sur la diversification animale, végétale ou forestière ».

Des objectifs ambitieux en effet ! Il est vrai que l'agriculture corrézienne qui repose principalement sur l'élevage de bovins à viande est menacée à moyen et long terme. On peut regretter au passage que le Gouvernement ait cru bon d'imposer un repas sans viande par semaine dans les cantines scolaires. Les responsables des cantines scolaires sont tout à fait compétents pour assurer des repas équilibrés aux enfants et on sait aussi que, dans certaines familles, les enfants mangent de la viande principalement à l'école. En tout cas, il est assurément grand temps d'engager une mutation de l'agriculture corrézienne, que le Département, que la Région, que l'Etat et bien sûr l'Europe devront accompagner et soutenir pour éviter que les campagnes corréziennes ne se transforment en vastes friches à dix ou à vingt ans, pour éviter en même temps que les campagnes ne continuent à perdre des emplois et de la population, pour éviter que notre Département ne s'appauvrisse encore.

L'avenir de l'agriculture corrézienne passera notamment par les productions bio, les circuits courts et la valorisation sur place avec, par exemple, la création d'ateliers de transformation comme celui qui va être installé dans le Pays de Tulle, avec l'appui de Tulle Agglo. Il faut apporter de la valeur ajoutée, c'est ce qui procure des revenus et des emplois. La marque « Origine Corrèze » que vous venez de lancer, Monsieur le Président, est aussi une initiative très positive et il est logique pour de nombreux professionnels comme la Chambre des Métiers et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) s'y soient déjà associées. Bien sûr il faudra qu'ils gardent quand même des agents dans leurs différentes antennes. Est-ce que la création de cette marque se traduira dans la durée, au-delà de l'effet de curiosité et de sympathie, par une augmentation sensible des ventes des produits qui porteront ce label ? C'est à espérer, c'est à travailler, mais ce n'est pas certain.

Pour favoriser l'emploi dans les Départements ruraux, des mesures fortes sont nécessaires, nous le répétons à chaque fois ; elles ne viennent jamais. Le Gouvernement a décidé de créer des emplois francs dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville, autrement dit dans les banlieues des grandes villes où le chômage est élevé. Les employeurs qui recruteront en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) une personne habitant l'un de ces quartiers recevront de l'Etat une aide de 5 000 € par an, pendant trois ans. Il est très regrettable que le Gouvernement n'ait pas décidé, en même temps, de soutenir l'emploi dans les territoires ruraux, comme le nôtre par exemple, en y créant des zones franches. La Haute-Corrèze, une bonne partie de la Moyenne et de la Basse-Corrèze en auraient bien besoin, car si rien n'est fait par l'Etat pour y soutenir l'activité économique, ces secteurs très ruraux vont continuer à perdre des emplois, des habitants et des services publics, et les collectivités (Communes, Intercommunalités et Départements) continueront à perdre des ressources. Il faut sortir de ce cercle du déclin.

Voilà, Monsieur le Président, les remarques générales que je souhaitais vous exprimer avant l'examen des rapports.

M. ARFEUILLERE – Mes chers collègues, au nom du groupe Corrèze Demain, je voudrais débuter cette intervention en rendant hommage au Président Jacques CHIRAC. En cet instant, j'ai bien sûr une pensée très amicale pour son épouse Bernadette, sa fille Claude, ainsi que Martin et Frédéric que nous avons accueillis en Corrèze, le 5 octobre dernier, pour une journée de souvenir et de l'amitié. Parmi ses mandats locaux, Jacques CHIRAC a siégé à l'Assemblée Départementale durant 27 ans et présidé notre Conseil Général de 1970 à 1979. Avec 40 années passées au service de notre Département, la Corrèze ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'action déterminante et constante de Jacques CHIRAC. Forts de cet héritage, nous nous attachons aujourd'hui à poursuivre notre action avec humilité, dans le respect des valeurs que Jacques CHIRAC nous a transmises. Jacques CHIRAC restera aussi dans l'histoire comme le Président de la France des territoires, viscéralement attaché aux valeurs républicaines avec une grande considération pour les élus et l'action locale.

Malheureusement le monde a bien changé depuis Jacques CHIRAC et le nouveau monde n'a aucune connaissance des réalités de nos territoires, aucune considération pour l'action locale et aucune confiance envers les élus de terrain. A quelques mois des prochaines élections municipales, je voudrais saluer ici l'action conduite par les maires et les élus municipaux en Corrèze : baisse des dotations aux communes, désengagement de l'Etat de ses missions fondamentales, complexité grandissante des règlements et des démarches administratives, les raisons ne manquent pourtant pas pour décourager parfois même les élus les plus volontaires ! Et ce n'est pas avec des discours-fleuves, tels que celui du Président de la République devant les Maires de France mardi dernier, que la situation va s'améliorer, car si l'autosatisfaction en était le leitmotiv, l'écoute et la considération en étaient les grandes absentes.

lci, en Corrèze, je veux dire aux élus que le Département est et restera à leurs côtés pour les soutenir dans l'exercice de leurs missions et la réalisation de leurs projets. En juillet dernier, nous avons mis en place une dotation pour les communes les plus rurales : 43 communes pouvaient en bénéficier et 35 l'ont déjà sollicitée à ce jour, pour un montant de 230 000 € de travaux. Preuve en est que lorsqu'on écoute les besoins des élus de terrain et qu'on se donne les moyens de répondre à leurs préoccupations, des projets se réalisent y compris dans les communes les plus rurales, au service de nos concitoyens.

Quant à nous, Département, le Président l'a dit : trop, c'est trop ! Au Congrès de l'ADF à Bourges, le mois dernier, la quasi-totalité des Présidents de Départements a quitté la salle, lors du discours de la Ministre Jacqueline GOURAULT, qui représentait le Gouvernement. Ce Gouvernement hors-sol méconnaît totalement le rôle essentiel des Départements, tente d'opposer Départements ruraux et urbains, et voudrait nous priver de toute capacité financière dans le cadre de la réforme fiscale. Et pourtant le Département demeure l'échelon territorial de proximité indispensable au quotidien de nos concitoyens et nous le démontrons, en Corrèze, dans toutes nos politiques :

- avec la solidarité envers les plus fragiles, que nous accompagnons au titre de nos missions en faveur de l'enfance, des familles, des personnes âgées ou en situation de handicap, des personnes en voie d'insertion sociale et professionnelle; les nouvelles actions que nous proposons aujourd'hui permettront encore de renforcer notre politique dans ce domaine;
- avec l'accompagnement des jeunes Corréziens au travers de nos missions de gestion des collèges, auxquelles nous attribuons aujourd'hui plus de 3 M€ de dotations au fonctionnement pour 2020 ;
- avec le déploiement du programme Corrèze 100 % fibre 2021 : les premiers secteurs vont entrer en commercialisation et, dès les premiers jours de janvier, de Palisse à Lanteuil en passant par Beynat, les premiers Corréziens concernés vont pouvoir s'abonner à la fibre ;
- avec l'accès à la santé de proximité aussi : après le lancement du Centre Départemental de Santé à Egletons, le mois dernier, nous inaugurerons l'Antenne Corrèze Santé de Neuvic, le 12 décembre prochain, avant des ouvertures en 2020 à Bort-les-Orgues, Chamberet et Sornac ;
- avec le programme Corrèze Transition Ecologique, qui a permis de fédérer à nos côtés l'ensemble des acteurs corréziens pour construire un plan d'actions ambitieux dans tous les domaines, et notamment celui de l'agriculture, car faire de grands discours à Paris sur le changement de modèle agricole, c'est facile, mais sur le terrain, il est indispensable d'accompagner les acteurs dans les changements de pratiques.

Aujourd'hui, je voudrais réaffirmer tout notre soutien et notre attachement à nos agriculteurs, éleveurs, producteurs et professionnels du monde agricole, injustement décriés ces derniers jours. L'agribashing permanent n'est plus supportable et le temps est venu de considérer nos agriculteurs, de les accompagner vers de nouveaux modes de production, de reconnaître leur travail à sa juste valeur et de valoriser leurs savoir-faire. C'est ce que nous faisons avec la marque « Origine Corrèze », afin que nos achats soient aussi nos emplois. Je pourrais continuer ainsi sur l'ensemble de notre action, qui s'inscrit réellement dans le sérieux budgétaire et surtout, dans le respect des engagements que nous avons pris auprès des Corréziens.

Bien loin des discours fatalistes et du découragement, nous sommes et nous restons, comme tous les élus de terrain, déterminés à agir au service de nos territoires et de nos concitoyens. Au niveau national, il serait vraiment temps que le Gouvernement ouvre les yeux sur la situation réelle de notre pays. Un an après la crise sociale que la France a traversée et après des mois de grand débat national, on est en droit de se demander si ce Gouvernement a retenu cet épisode, de quelque façon. Comme le titre Bruno CAVAGNÉ dans son dernier livre, nos territoires brûlent et le Gouvernement regarde ailleurs. Il regarde ailleurs en dépit de tous les signaux envoyés ces derniers mois, que ce soit par les Français ou par leurs élus locaux. Il faut aujourd'hui redonner de la confiance et du pouvoir au local. La ruralité est une chance pour notre pays, comme le dit Jean-Christophe FROMANTIN, Maire de Neuilly-sur-Seine, que nous avons reçu le 12 novembre pour démontrer qu'il est possible de travailler là où nous vivons. La qualité de vie, l'innovation sociale et la révolution numérique sont de formidables opportunités pour nos territoires ruraux. C'est dans cet esprit que nous portons notre action au quotidien, pour faire de nos atouts une chance de développement et de valorisation pour notre Département et nos territoires.

Pour terminer, et sans aucune flagornerie, je voudrais saluer les journalistes présents aujourd'hui et avoir une pensée pour vos anciens collègues de l'Echo, qui viennent de cesser leur activité. La disparition d'un média n'est jamais une bonne chose pour l'expression de la démocratie locale. Depuis lundi, Radio France connaît également un important mouvement social, lié à un plan de restructuration, et nous espérons que les antennes régionales de France Bleue, déjà largement touchées par cette restructuration, seront cette fois-ci préservées pour continuer à garantir une information locale plurielle et de qualité, aux côtés des autres médias locaux.

M. LE PRESIDENT – Nous commençons maintenant l'examen des rapports.

HABITAT 100 % INCLUSIF — DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF "FAMILLES GOUVERNANTES" EN CORRÈZE AVEC MUTUALISATION DES AIDES SOCIALES INDIVIDUELLES (PCH/APA)

Mme MAURIN – La prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées sont l'une des compétences principales du Département. Chaque année, nous y consacrons un budget de près de 44 M€ et 22 000 personnes sont accompagnées par le Département à travers la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Dans le cadre de cette politique, nous avons deux priorités : l'humain, avec le respect du projet de vie de la personne, quel que soit son handicap, pour une meilleure prise en compte des attentes et des besoins de chacun ; l'inclusion de la personne handicapée dans notre société à travers tout son parcours de vie, qu'il s'agisse de l'inclusion scolaire, professionnelle ou sociale.

Pour cela, nous innovons régulièrement, notamment pour proposer de nouveaux modes d'hébergement dans un souci d'amélioration de la prise en charge des personnes et du respect de leur choix de cadre de vie, tout en optimisant les financements publics dédiés. Avec l'adoption de notre Schéma Départemental de l'Autonomie, nous avons ainsi poursuivi cette dynamique en faisant le choix d'expérimenter des dispositifs innovants, répondant aux besoins exprimés par les personnes handicapées. Dans ce cadre, nous avons noué un partenariat avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de la Corrèze pour la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé « Familles Gouvernantes ».

Avec « Familles Gouvernantes », il s'agit de proposer une nouvelle offre d'habitat regroupé et une alternative à l'hébergement en établissement. Ce programme innovant offre la possibilité à des personnes de partager un appartement en colocation, rompant ainsi l'isolement de l'hébergement individuel à domicile. Avec des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, chaque personne peut disposer d'un "chez soi", situé à proximité des services nécessaires à la vie quotidienne, dans un environnement sécurisé au cœur de la cité, afin de favoriser l'échange et le lien social. Pour les accompagner, une intervenante appelée « gouvernante » leur apporte une aide quotidienne en fonction des besoins identifiés et effectue la coordination avec les professionnels de santé. Cette dernière est rémunérée à travers les prestations individuelles versées par le Département aux personnes concernées.

Ainsi, pour permettre la réalisation de ce projet, nous proposons aujourd'hui la possibilité de mutualisation des prestations APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Début 2020, deux appartements pouvant accueillir trois résidents chacun seront proposés à Tulle. Dans un premier temps, ce sont des personnes souffrant d'un handicap mental, psychique ou cérébrolésées, qui seront accueillies. Ce programme sera ensuite étendu aux autres handicaps et aux personnes âgées. Dans les mois à venir, le dispositif « Familles Gouvernantes » sera déployé dans d'autres territoires, en partenariat avec l'UDAF, la Fondation Jacques CHIRAC, l'ADAPEI (Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales) et le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande (CHPE).

Mme TAYSSE – Nous adhérons complètement à la préoccupation qui est la vôtre, à savoir apporter des réponses innovantes aux réels besoins de logement des publics fragiles que sont les personnes âgées et handicapées. C'est un enjeu sociétal majeur qu'il nous faut considérer et pour lequel il faut apporter des réponses sûrement plurielles.

Ce dispositif qui a vocation à se déployer est piloté par un comité de pilotage incluant les différents partenaires susceptibles de s'intéresser aux hébergements alternatifs des personnes âgées et handicapées : l'UDAF, ici tête de réseau, le CHPE, l'ADAPEI, les communes, les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), Corrèze Habitat, les hôpitaux. On comprend bien que toutes ces forces vives soient requises pour penser dans sa globalité l'offre

corrézienne. Ma demande est très simple : vous avez fait le pari de maintenir sur le territoire corrézien, et c'est une originalité à laquelle nous tenons tous, un maillage d'instances qui représentent des guichets de proximité qui s'adressent précisément aux personnes âgées et handicapées, à leurs familles et aux aidants familiaux. Je demande donc que puissent être intégrés, dans le comité de pilotage du dispositif, des représentants des instances, au moins pour les bassins de vie de Tulle, Brive et Ussel. En effet, les personnes au contact quotidien des publics aidés ne sont pas les salariés de la Collectivité, mais les salariés d'associations à but non lucratif, certes intimement liées à la Collectivité par le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Or, en termes de gouvernance, les conseils d'administration de ces associations ne sont pas transparents : ces gens sont capables d'émettre des idées, de louer vos mesures, mais aussi de les contester. Tel est le jeu démocratique auquel nous tenons tous. C'est pourquoi je souhaiterais qu'au sein de ce comité de pilotage départemental, qui engage pour l'avenir corrézien les modes d'habitat d'alternatifs qu'il nous faut inventer, il y ait une vraie représentation des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA).

M. LE PRESIDENT – Ce comité de pilotage a été constitué en lien avec l'UDAF qui porte l'opération. Certes il ne relève pas des compétences des ICA, mais associer les ICA du secteur concerné ne peut être inutile. Des adaptations sont de toute façon à attendre au sein des comités de pilotage d'Ussel et de Brive. Ainsi, alors qu'au sein du comité de Tulle, siègent la Maire Adjointe de Tulle et la Directrice du CCAS de Tulle, lorsque nous serons à Brive, nous les remplacerons par leurs homologues de Brive. Nous pourrons donc rajouter l'instance du territoire également. De même, nous devons pouvoir associer les bailleurs sociaux. De tels élargissements, sur les périmètres donnés, ne me posent donc aucun souci.

Mme TAYSSE – Les ICA ont tout de même pour vocation de servir de guichet unique, afin d'apporter des réponses et des accompagnements dans l'accès aux droits aux personnes âgées et handicapées, positionnées au cœur du projet de l'UDAF.

M. LE PRESIDENT – Nous ne nous adressons pas directement au public des ICA, mais nous pouvons très bien les associer, territoire par territoire. De toute façon, toutes nos actions convergent et même si l'ICA n'est pas en première ligne, elle peut être tenue informée et participer à la réflexion globale.

Mme TAYSSE – Les ICA sont aussi « prescriptrices » de solutions diverses et variées. Or, nous sommes là pour avoir une connaissance parfaite de l'entièreté des dispositifs existants sur notre territoire, afin de pouvoir les promouvoir et les proposer aux publics visés.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord sur l'état d'esprit. Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 101 relative à l'habitat 100 % inclusif -Déploiement du dispositif "Familles Gouvernantes" en Corrèze avec mutualisation des aides sociales individuelles (PCH/APA) est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION -LE CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE

M. LE PRESIDENT – Nous accueillons, pour sa première séance, la nouvelle Directrice du Service Insertion et Politique de la Famille, Anne POUDRET.

M. SOLER – Depuis 2015, notre priorité est de favoriser l'insertion professionnelle en permettant à tous les Corréziens d'accéder à un emploi ou une formation. Pour poursuivre cet objectif, nous avons développé de nombreuses actions innovantes en nous appuyant sur les besoins des entreprises locales et des personnes en voie d'insertion professionnelle. Cela s'est traduit par exemple avec la plateforme Boost Emploi, le dispositif Boost Jeunes, le développement des accompagnements individuels avec la généralisation des référents professionnels, les clés de l'emploi ou encore les forums Boost Emploi.

Cette politique active a porté ses fruits avec une baisse du nombre de bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active) de 15,3 % en Corrèze, entre 2015 et 2018, contre 5,3 % en France sur la même période. Cette tendance se confirme en 2019 avec une diminution de 1,2 % sur le premier semestre, contre 0,6 % au plan national.

En parallèle, nous poursuivons notre politique fondée sur les droits et devoirs des bénéficiaires, avec la signature de contrats d'engagement réciproques, qui concernent aujourd'hui 87 % de nos bénéficiaires du rSa. Sur la base de ces résultats, nous poursuivons dans cette dynamique toujours en lien avec le secteur économique. Dans ce cadre, nous sommes régulièrement sollicités par les structures ayant des besoins récurrents et non pourvus en main d'œuvre. Cette situation touche de nombreux secteurs d'activité, notamment les travaux saisonniers agricoles où de très nombreux besoins ont été recensés.

Afin de proposer une solution à ces entreprises et d'accompagner au mieux les personnes en insertion professionnelle, nous proposons aujourd'hui un nouveau dispositif innovant : le Contrat Local d'Innovation Sociale. Son ambition est de répondre à deux problématiques que nous rencontrons au quotidien : la difficulté à recruter pour de nombreuses entreprises corréziennes face à des besoins pourtant récurrents en main-d'œuvre ; la difficulté à maintenir dans l'emploi les bénéficiaires du rSa au-delà des premières semaines de reprise d'activité. Ce contrat vise ainsi à favoriser l'intégration dans l'emploi en proposant une action de tutorat au sein de l'entreprise, pour accompagner le retour à l'emploi. Cette mesure de tutorat spécifique à chaque situation sera mise en place au quotidien, dans l'entreprise, pour une durée de six mois. Ce dispositif pourra s'appliquer pour des CDD (Contrats à Durée Déterminée) ou des CDI (Contrats à Durée Indéterminée), sur un temps hebdomadaire de 30 heures minimum. Dans ce cadre, une aide financière sera versée le temps du tutorat à l'entreprise par le Conseil Départemental, en lieu et place du versement du rSa au bénéficiaire concerné. Cette aide sera de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de six mois et de 4 000 € pour un CDI.

Dans un premier temps, nous engageons cette action avec les groupements d'employeurs du secteur agricole pour vingt contrats et nous travaillons d'ores et déjà à une extension de ce dispositif à d'autres secteurs d'activité.

Mme BOISSIERAS – Monsieur le Président, je me souviens d'un échange que nous avions eu lorsque le Gouvernement Philippe avait annoncé vouloir diminuer, voire supprimer les contrats aidés, ce que je trouvais peu opportun au vu des chiffres du chômage et des difficultés d'équilibre budgétaire des collectivités, connaissant un nombre non négligeable de personnes pour lesquelles ces contrats avaient permis une première expérience professionnelle et mis le pied à l'étrier pour leur future carrière, tout en rendant un service non négligeable à leurs employeurs. Vous m'aviez alors opposé que ces contrats coûtaient trop cher à l'Etat et qu'ils n'étaient pas, la plupart du temps, suivis d'embauches, donc peu utiles.

Je constate que vous avez changé d'avis et ne peux que m'en réjouir, même si c'est sous la contrainte, car j'ai bien entendu, dans votre propos, que « celui qui commande, c'est celui qui finance ». Cela me va bien aussi. Mais le Contrat Local d'Innovation Sociale est un contrat aidé ; c'est l'opportunité pour des personnes qui ont un fort besoin d'accompagnement de revenir vers ou d'accéder à l'emploi, alors que le fait même de bénéficier du rSa est souvent mal perçu par les recruteurs. Même si ce contrat n'est pas suivi d'une embauche pérenne, c'est au moins ça à mettre sur un CV (Curriculum Vitae). Cela peut être aussi, pour les employeurs, une solution face aux difficultés de recrutement, surtout pour les TPE (Très Petites Entreprises), dont les agriculteurs. Or, l'élevage corrézien est en souffrance et nous pouvons aussi penser aux producteurs de fruits et légumes qui sont des employeurs de main d'œuvre et qui, installés sur de très petites surfaces au vu de ce qui se pratique ailleurs en Europe et partout dans le monde, font face à une concurrence féroce sur un marché mondial, tout en ne bénéficiant pas d'aides communautaires dites de la PAC (Politique Agricole Commune). Je pourrais parler aussi de la quasi-suppression par le Gouvernement des allègements de charges pour l'emploi des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi, qui n'arrange pas les affaires en matière d'embauches.

Attention tout de même sur le choix des entreprises contractuelles : 3 000/4 000 € ne sont pas négligeables pour des trésoreries fragiles. Les candidatures peuvent être nombreuses. Il est indispensable de ne pas perdre de vue que l'accompagnement et le tutorat sont au cœur de ce dispositif et que le CLIS doit permettre un accroissement des sorties positives du rSa.

En Commission, on nous a annoncé que sur 795 sorties du rSa au 30 septembre 2019, 317 le sont pour un emploi ou une formation. On appelle cela des « sorties positives ». Il reste donc 418 personnes qui sont sorties sans emploi ni formation. Nous nous interrogeons donc : que sont devenus ces sortants non positifs ? Sont-ils abandonnés sans aucune ressource ou peut-être rentrés à nouveau dans le dispositif ? Que deviennent chaque année ces personnes ?

Mme TAMIMI – Je tiens à saluer votre initiative et à poser une question technique : dans les vingt contrats agricoles évoqués, avez-vous tenu compte de l'accompagnement et du lieu de résidence des personnes ? A certains endroits, des moyens de locomotion sont mis en place pour transporter ces personnes.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas d'un contrat aidé en tant que tel, puisqu'on ne paie pas de salaire. J'ai toujours pensé que dans la fonction publique, les contrats aidés étaient rarement suivis d'embauches et coûtaient donc beaucoup d'argent. En outre, lorsque le secteur privé recherchait des personnes, il se retrouvait en concurrence avec des emplois aidés dans le public qui n'offraient pas toujours de perspectives.

lci, nous utilisons la somme destinée au rSa au titre du tutorat : nous considérons que ces personnes ne sont pas employables à 100 % sur la mission proposée et leur donnons donc une chance de six mois, aux côtés d'un tuteur qui viendra parfaire leur formation « maison ». C'est pourquoi nous n'ouvrons pas toutes les vannes et que ce dispositif reste, pour l'instant, dédié aux groupements d'employeurs, et plus particulièrement au GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Une entreprise individuelle ne pourra donc pas bénéficier de cette mesure à date, mais peut-être demain. En effet, les contrats saisonniers agricoles (vendanges, pommes, etc.) permettent un cumul de la rémunération et du rSa, dans la limite de trois mois. Mais quel avenir offre-t-on à ces personnes ? Ne pouvions-nous pas être moteurs et faire en sorte qu'au travers des groupements d'employeurs, ces personnes travaillent pendant six mois, tout en gagnant en compétences ?

Il n'est pas question de revenir sur les dispositifs qui fonctionnent actuellement auprès des pomiculteurs ou ailleurs, y compris sur les aspects de transport. Notre travail avec les groupements d'employeurs consistera aussi à trouver les bons profils de bénéficiaires du rSa, à savoir des personnes domiciliées sur place. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous partirons sur une vingtaine de CLIS, avant de nous tourner vers d'autres secteurs d'activité si le dispositif fonctionne. Un véritable travail d'animation et de relations entre les services du Département (voire les assistantes sociales référentes) et les groupements d'employeurs sera nécessaire afin de trouver les bons profils. Si, demain, la mesure porte ses fruits et que, suite à la première évaluation, nous estimons opportun qu'elle serve aussi à des employeurs individuels, nous verrons bien. Nous n'en sommes pas encore à ce stade.

Pourquoi ne pas avoir permis de cumuler le rSa et un emploi saisonnier ? Parce qu'en Corrèze, nous avons fait la démonstration qu'avec la quasi-généralisation des contrats d'engagement réciproques, nous sommes parvenus à signer une cinquantaine de contrats de pomiculteurs. Nous n'allions donc pas créer une situation de rente complémentaire. C'est pourquoi notre dispositif s'avère certes plus complexe, mais plus innovant. En outre, nous renverrons à la Commission Permanente les demandes d'évolution qui apparaîtront avec le temps.

M. SOLER – Lorsque nous nous rendons aux Forums Boost Emploi, nous rencontrons des entreprises, des bénéficiaires du rSa et d'autres personnes en difficulté sociale et nous nous apercevons que les entreprises ne se connaissent pas, ont besoin de discuter entre elles, mais sont surtout prêtes à aider ces personnes en termes de mobilité. Elles sont prêtes à mettre en place des moyens de transport pour aller les chercher. Les Forums Boost Emploi sont donc un élément important de la mobilité : nous les avons développés à l'extérieur de Tulle afin justement de pouvoir aller à la rencontre de ces personnes en difficulté sociale. De plus, nous les rencontrons également dans nos différentes Commissions : nous les faisons venir, car elles sont force de propositions. Nous travaillons beaucoup sur ces sujets et j'en profite d'ailleurs pour saluer l'arrivée de notre nouvelle Directrice qui rejoint une équipe dédiée et performante car, au-delà des réunions, ces personnes ont besoin d'un accompagnement quotidien. Or, notre service s'avère véritablement efficace en la matière ; je rends donc hommage à ses personnels.

M. LE PRESIDENT – Je précise enfin que parmi les 418 personnes qui sont sorties du rSa sans emploi ni formation, d'aucuns ont changé de domicile, sont partis en retraite ou ont rejoint d'autres dispositifs. Nous enregistrons également une part marginale de fraude (1 %). Jamais nous n'avons, ici, fait de démagogie sur ce sujet : les études démontrent que moins de 25 % des bénéficiaires du rSa s'enkystent dans cette situation ; une majorité cherche donc des solutions.

M. SOLER – Lorsque nous rencontrons des bénéficiaires du rSa, un bon nombre affirment qu'ils préfèreraient toucher de l'argent et faire quelque chose, plutôt que d'être au rSa et de rester chez eux. Or le CLIS va précisément dans ce sens.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 102 relative à la Politique de l'Emploi et de l'Insertion – Le Contrat Local d'Innovation Sociale est adoptée par 34 voix pour et 4 abstentions.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES COLLÈGES : ACTUALISATION ET APPROBATION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS

Mme PITTMAN – Le Département est compétent pour la détermination des secteurs scolaires relatifs aux collèges. L'arrêté en vigueur de sectorisation des collèges publics date de 2011. Des évolutions démographiques et administratives intervenues depuis cette date ont rendu nécessaire l'actualisation du Schéma Départemental des Collèges Publics. Pour ce faire, nos propositions ont été guidées par notre volonté de placer l'éducation au cœur de nos priorités et d'agir d'une façon structurante sur le territoire.

Nous avons souhaité, tout d'abord, qu'aucune commune de Corrèze ne demeure hors sectorisation départementale, notamment afin de préserver les effectifs en zone rurale. Cette volonté nous a conduits à intégrer au Schéma, la commune de Cublac qui ne bénéficiait d'aucune sectorisation et que nous rattachons au collège de Larche, et à offrir aux communes d'Auriac et Rilhac-Xaintrie une double sectorisation entre Argentat et Pleaux, offrant ainsi un choix aux familles en fonction de leurs impératifs.

Nous avons également procédé à des actualisations d'ordre administratif et à des régularisations notamment concernant le rattachement des communes aux collèges de Meymac et Treignac. Ces propositions ont été élaborées en lien avec les services de l'Education Nationale et la Région Nouvelle-Aquitaine en a été informée au titre de sa compétence en matière de transports scolaires.

Je vous précise que ces propositions ont reçu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale, réuni le 8 octobre dernier.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 103 relative au Schéma Départemental des Collèges : actualisation et approbation de la sectorisation des collèges publics est adoptée à l'unanimité.

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS — DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT — EXERCICE 2020

Mme PITTMAN – Je vous propose d'adopter les dotations de fonctionnement aux 25 collèges publics corréziens pour un montant de 2 352 318 €, au titre de l'exercice 2020.

Nous avons, au titre de 2020, souhaité apporter des améliorations à la règle de calcul adoptée en 2013, dans un souci d'efficience et d'équité entre les établissements. Ces modifications visent à :

- tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie qui grèvent les charges de viabilisation de collèges ;
- intégrer de façon équitable les différents dispositifs d'enseignement adapté dans le mode de calcul ;
- conforter la dotation des collèges qui maintiennent leur nombre de jours de fonds de roulement à un niveau inférieur à 90 jours ;
- faciliter la gestion de la trésorerie des établissements.

Ces nouvelles règles ont été établies en concertation avec l'Education Nationale et présenter aux principaux le 20 juin dernier. Ces propositions ont recueilli l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale, réuni le 8 octobre dernier.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 104 relative aux actions en faveur des collèges publics – Dotation principale de fonctionnement – Exercice 2020 est adoptée à l'unanimité.

Collèges privés sous contrat d'association — Dotations 2020

Mme PITTMAN – Concernant les cinq collèges privés du Département, je vous propose d'allouer les dotations 2020 au titre du fonctionnement et de l'investissement. La dotation de fonctionnement compte deux forfaits, l'un pour le personnel et l'autre pour le matériel, et représente une enveloppe globale de 829 986 €.

Le Département octroie par ailleurs trois dotations spécifiques que je vous propose aujourd'hui à hauteur de :

- 14 000 € au titre de l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire ;
- 12 000 € au titre de l'aide à l'équipement informatique ;
- 14 000 € au titre de l'aide aux travaux d'investissement.

Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés pour l'année 2020 s'élève donc à 869 986 €.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 105 relative aux collèges privés sous contrat d'association — Dotations 2020 est adoptée à l'unanimité.

Mme TAYSSE – Comme bon nombre d'entre nous, je siège actuellement dans les conseils d'administration des collèges et, dans ce cadre, ai été destinataire d'un certain nombre de remarques qu'il nous faut regarder en face, sur les usages du numérique. Je souhaite vous lire un texte rédigé par l'équipe enseignante de l'un de ces collèges, afin que nous puissions nous emparer de la problématique :

- « Depuis le changement de tablettes opéré il y a trois ans, nous constatons une dégradation régulière et croissante de la vitesse d'accès à Internet au collège, même si la corrélation entre l'usage des tablettes SQOOL et les lenteurs d'Internet n'a pas été clairement établie. Les séances de cours sont fortement perturbées par ces lenteurs et plusieurs problèmes récurrents se présentent :
 - très régulièrement, mais aléatoirement sur un groupe d'une classe de 30 élèves, au moins 50 % des élèves doivent redémarrer la tablette pour être connectés au WiFi du collège pour télécharger les ressources postées par les enseignants : cette opération, pour certains élèves, doit être renouvelée plusieurs fois avec, chaque fois, un temps de redémarrage de tablette d'environ 2,5 minutes ;
 - certaines tablettes ne se connectent pas au WiFi durant toute l'heure de cours, obligeant les enseignants à avoir toujours des photocopies en secours pour faire face à la pénurie de réseau ;
 - lorsque les tablettes sont connectées, se pose alors le problème du débit : le téléchargement d'un simple PDF de 2 mégaoctets peut prendre plusieurs minutes, voire ne jamais aboutir ; certaines salles du collège semblent ne plus être couvertes par le WiFi, surtout au 1^{er} étage (en salle d'étude et au CDI -Centre de Documentation et d'Information-, c'est Victor Hugo pour ne pas le nommer) ;
 - cette année, les élèves de 5^{ème} sont aussi dotés de tablettes, ce qui augmente le nombre d'appareils connectés (environ 750 tous types confondus), entraînant mathématiquement une baisse de débit par appareil, dans la mesure où la ligne Internet du collège est à débit constant ».

Ce problème nous concerne tous puisque nous avons mis la main au porte-monnaie pour que les collégiens aient accès à Internet et que les usages numériques se développent dans le champ de la pédagogie. Nous devons le considérer, afin que des équipes qui se sont démenées pour déployer les usages numériques, en temps et en heure, ne se retrouvent pas acculées à ressortir leurs vieux photocopieurs. L'infrastructure est-elle défaillante ? Les applications pèsent-elles toujours plus lourd ? Il y en a marre de l'obsolescence programmée. La problématique est réelle.

M. LE PRESIDENT – Les services ont été saisis du sujet.

Mme TAYSSE – Ils font tout ce qu'ils peuvent, mais malgré toutes leurs compétences et leur bonne volonté, ils se retrouvent face à un problème majeur.

M. LE PRESIDENT – Nous ne savons pas du tout d'où viennent ces difficultés. Des expertises sont en cours. Rien ne permet d'expliquer que nous ne retrouvions pas cette problématique dans d'autres collèges. Tout sera fait pour remettre tout cela en ordre le plus rapidement possible.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler quelques éléments à propos des collèges. Il n'est pas courant de voir le Ministre de l'Education Nationale se faire chahuter, or, au Congrès des Départements, il a été très secoué. En effet, quelques sujets assez simples pourraient être pris à bras le corps : je lui ai ainsi rappelé que la formation des maîtres, mais surtout celle des enseignants de collège sur les usages numériques fait vraiment défaut. Du coup, l'effort qu'a fait la Corrèze ne nous permet pas d'avancer.

Le deuxième sujet est celui des repas au collège et au lycée : les gestionnaires des cantines appartiennent au personnel de l'Etat. Par conséquent, les Départements qui organisent les repas ne peuvent faire d'injonctions ; ils n'ont aucun pouvoir de décision. Lorsque l'on parle de la transition écologique comme d'une priorité et que l'on ne veut pas transférer les gestionnaires de cantines à ceux qui en ont la responsabilité, en l'occurrence les Conseils Régionaux pour les lycées et les Conseils Départementaux pour les Collèges, cela en dit long! Nous avons les dotations, mais pas la responsabilité qui va avec, ce qui pose un vrai problème. En Corrèze, je n'ai pas souhaité de polémique sur les repas vegans ou végétariens, mais plusieurs sujets se posent tout de même : le repas sans viande est obligatoire, mais uniquement pour ceux qui n'ont pas la capacité de faire de la substitution. Nous donnerons donc comme consigne d'avoir un met de substitution mais, pour moi, nous l'avons inventé de longue date *via* le poisson traditionnel du vendredi notamment. De même, le jour où il y a du porc, les élèves ont la possibilité de prendre autre chose. Mais de quel droit s'autorise-t-on, dans ce nouveau monde, à décréter des interdits dans tous les domaines ? Le libre choix est important.

Je souhaite donc que la position du Département de la Corrèze aille dans ce sens, sans stigmatisation. Un autre sujet technique concerne la séparation des ingrédients : si la viande est distincte des légumes, celui qui ne veut pas de viande n'est pas obligé d'en prendre, ce qui évite le gaspillage. La loi EGALIM pose le sujet des protéines végétales : or, un plat de lentilles offre des protéines végétales. Nous sommes donc en train d'étudier, avec les responsables de secteurs des cantines, quels produits peuvent être intéressants sur le plan nutritif et ne sont pas nécessairement utilisés alors qu'ils ne coûtent pas forcément plus chers.

Mme BOISSIERAS – Je me suis retrouvée en présence d'un repas qui ne contenait pas de viande, mais du steak de soja importé de Chine.

M. LE PRESIDENT – A cause de ces problèmes de substitution, tous les aliments ont été regroupés dans des groupements d'achats ; les gestionnaires en prennent donc une partie. Nous avons pourtant les solutions pour respecter l'esprit de la loi, sans polémique ni stigmatisation des producteurs locaux.

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2020

M. COLASSON – La culture est un puissant facteur de cohésion sociale et un élément important du bien-vivre ensemble. Elle renforce l'identité et l'attractivité des territoires ruraux, c'est pourquoi nous en avons fait l'une des priorités de notre action.

Notre première délibération sur la culture concerne la politique culturelle départementale 2020. Depuis 2015, nous conduisons une politique volontariste afin de favoriser l'accès à la création et à la pratique artistique sous toutes ses formes, avec pour objectif principal de soutenir une offre culturelle riche, diversifiée et accessible sur tout le territoire. Cette politique s'articule autour de deux axes :

- le soutien à la vie culturelle des territoires *via* des actions culturelles de territoire et des ateliers d'éducation artistique pour les écoles ;
- le soutien aux événements départementaux structurants porteurs d'un large rayonnement culturel : les événements à vocation départementale et le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

Cette année encore, nous avons fait le choix de maintenir les crédits en faveur de l'action culturelle à un montant de 1 517 000 € pour accompagner 382 acteurs culturels. Afin de donner dès à présent, aux associations, la visibilité nécessaire pour préparer sereinement leurs projets 2020, je vous propose de valider les montants proposés dans ce rapport et ses annexes.

Cette enveloppe se décline en :

- événements à vocation départementale : 32 structures et une enveloppe totale de 818 000 € ;
- actions des territoires : cinq territoires, une enveloppe totale de 257 700 € et 296 associations subventionnées :
- ateliers d'éducation artistique : 44 demandes et une enveloppe de 28 300 € ;
- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques : 10 conservatoires et écoles de musique, et une enveloppe de 413 000 €.

Par ailleurs, comme vous le savez, le Festival de Chanteix souffre de difficultés financières depuis quelque temps, mais il conserve toute son importance puisqu'il est l'un des rares festivals ruraux qui a réussi à s'imposer depuis 30 ans, grâce à sa qualité. Nous réaffirmons donc solennellement notre volonté de soutenir l'association Tuberculture qui le porte. A la demande de son Président, le Conseil Départemental a accepté, sous réserve de votre accord, de lui consentir une avance de 22 000 € sur les 32 000 € de subvention annuelle prévue, afin de permettre à cette association, actuellement en difficulté, de poursuivre son activité. Le solde sera versé l'an prochain, si tout se passe bien comme nous l'espérons. Notre soutien est soumis à deux conditions :

- que les autres partenaires publics (Agglomération de Tulle et Région) s'engagent à une hauteur au moins équivalente à celle du Département ;
- qu'un plan de redressement financier réaliste soit mis en œuvre par l'association Tuberculture.

Je vous propose de délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Mme BOUCHETEIL – Nous sommes d'accord pour soutenir le Festival de Chanteix et donc revoir son modèle qui a besoin d'un renouveau. Je souligne toutefois l'habileté du Département, car, alors que l'Agglomération a voté une subvention exceptionnelle de 22 000 €, tout comme la Région, les 22 000 € restants correspondent, de la part du Département, à une simple avance.

M. LE PRESIDENT – A ma connaissance, nous sommes les premiers à en délibérer. La proposition d'une subvention de 3x22 000 € revenant à l'Agglomération, je pense qu'elle la votera, mais nous verrons ce que décide la Région. Cependant, nous ne pouvons plus faire de chèque en blanc : nous ne pouvons cautionner des déficits successifs. La dotation de Chanteix se situait à 18 000 € jusqu'en 2014, puis nous l'avons augmenté parce que l'association affichait déjà des déficits. Puis nous avons régulièrement augmenté notre dotation, toujours pour cette même raison. La dernière fois, nous avons accordé 5 000 € supplémentaires pour permettre le 20ème anniversaire, ce qui positionne le Département en tant que premier financeur public de ce Festival, à 32 000 €.

Désormais, le Département n'adopte pas une position subtile : nous sommes les seuls à mettre les pieds dans le plat. Il faut tout de même se demander pourquoi d'une année sur l'autre, nous perdons les deux tiers du public, sans même parler des déficits chroniques. Effectivement, il ne restera que 10 000 € pour recommencer une nouvelle saison, mais nous ne sommes pas du tout fermés à l'idée d'envisager une dotation complémentaire. Cependant, à ce stade, il serait dangereux de promettre davantage. Il n'y a pas de malice dans la position du Département ; il s'agit simplement de signifier où sont les difficultés. Nous ne pouvons envoyer un autre signal, sachant que, par ailleurs, d'aucuns ont un peu la folie des grandeurs et viennent ensuite taper à notre porte.

Mme BOISSIERAS – Je me félicite que le Département soutienne les associations culturelles au-delà même de ses compétences, mais peut-être devrions-nous revoir notre méthode. Nous sollicitons quantité de renseignements des associations à vocation départementale notamment, nous leur demandons de remplir des tableaux de trésorerie, de fournir leur programmation mais, en Commission, notre méthode consiste à reconduire la subvention de l'année précédente.

Or, dans un rapport de 2015, nous étions accusés de mener une politique de subvention et non une politique culturelle. Afin d'éviter ce genre de situation, mais sans s'ingérer dans les programmations, il serait donc bon de rencontrer les personnes lorsqu'un petit souci de trésorerie se fait jour. Je suis ravie de siéger au sein de la Commission Culture, mais s'il ne s'agit que de reconduire des subventions à l'identique d'une année sur l'autre, cela n'a aucun intérêt et peut même devenir dangereux.

M. LE PRESIDENT – Il y a tout de même eu des évolutions, et y compris sur les actions à vocation culturelle, des discussions ont lieu au quotidien. Pour autant, faut-il faire évoluer fortement, chaque année, une enveloppe sur des choses à peu près actées ? De la même manière, au titre des actions culturelles des territoires, nous reconduisons globalement nos subventions. Bref, nous avons tous à peu près les mêmes comportements, car il est toujours compliqué de revoir une enveloppe. Nous le faisons sur certains sujets, mais le faire en permanence peut devenir compliqué.

Il y a eu des évolutions sur les enveloppes départementales comme locales mais, effectivement, elles sont demeurées marginales, comme une grande part de notre action publique malheureusement.

Mme TAYSSE – Je souhaite évoquer la situation particulièrement délicate de la FAL (Fédération des Associations Laïques), dont nous savons qu'elle est la cheville ouvrière du Département en termes d'irrigation des territoires ruraux. Nul ne peut le contester dans cette Assemblée.

Une réunion exceptionnelle nous a réunis en juillet, en présence de représentants des différentes collectivités qui abondent l'escarcelle de la Fédération des Associations Laïques de la Corrèze, et des services de l'Etat eux aussi concernés par son rayonnement. Des avances ont été consenties en temps et en heure pour combler les trous, mais cette magnifique Maison est en danger. Un Dispositif Local d'Accompagnement a été engagé. Aucun doute ne peut être émis quant à la pertinence de la gestion et des coupes qui ont été faites, mais la mise en danger est réelle. Or, en Corrèze, la FAL n'est pas n'importe qui. Il faut sauver le soldat FAL.

M. LE PRESIDENT – Nous regarderons. Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 106 relative à la politique culturelle départementale 2020 est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

Prorogation du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019

M. COLASSON – Avec 123 bibliothèques et points de lecture sur le Département, la Bibliothèque Départementale (BD) anime un réseau dynamique qui couvre tout le territoire. Le bilan que nous pouvons présenter aujourd'hui est particulièrement satisfaisant, avec notamment une montée en gamme des bibliothèques municipales et intercommunales : nous sommes passés de 7 à 16 bibliothèques de niveau 1. Le volume d'acquisition des documents (livres, CD, DVD) a représenté 210 000 € en 2018 : six documents sur dix proposés par les bibliothèques du réseau proviennent d'acquisitions faites par le Département. S'agissant du développement de la formation des salariés et des bénévoles, 110 journées de formation ont été organisées entre 2014 et 2018.

Une politique volontariste a été engagée, visant à favoriser l'accès aux ressources numériques. De nouveaux services ont été développés à destination des publics empêchés, avec mise à disposition de livres audio et de lecteurs adaptés. La BD porte en outre trois événements départementaux importants : le Festival Coquelicontes, le Prix des lecteurs corréziens et le Prix de l'album jeunesse. Tout cela donne un grand dynamisme à la lecture en Corrèze. Enfin, les aides du Département aux collectivités au titre de la lecture publique, qui ont représenté 260 000 € entre 2015 et 2019, ont permis d'améliorer l'accueil des lecteurs et l'offre de services des bibliothèques.

Fort de ces résultats très positifs, je vous propose de prolonger notre Plan Départemental pour une durée de trois ans (2020-2022). Nous mettrons l'accent sur la ré-informatisation de la Bibliothèque Départementale, pour plus d'efficience : nous avons prévu une enveloppe d'environ 70 000 €, dont la moitié serait financée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour remettre à niveau son système informatique. Par ailleurs, nous insisterons sur le développement des ressources numériques en faveur de l'ensemble des usagers, ainsi que sur le renforcement de nos services à destination des publics empêchés.

Je vous propose maintenant de délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 107 relative à la prorogation du Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019 est adoptée à l'unanimité.

M. COMBES – Lorsque nous nous sommes rendus à Sarran pour rendre hommage à Jacques CHIRAC, Frédéric SALAT-BAROUX, le mari de Claude CHIRAC, a donné lecture d'un très beau discours sur l'action du Président CHIRAC. Il a, en outre, imaginé que le musée du Président CHIRAC puisse accueillir les collections d'autres Présidents. La Corrèze étant productrice de plus de Présidents que les autres Départements, elle pourrait être le fer de lance du rayonnement de ce musée. Bien entendu, il conviendrait que l'Etat et la Région portent ce projet à nos côtés. Je ne sais ce qu'en penserait Nicolas SARKOZY, mais François HOLLANDE serait d'accord pour y apporter ses collections. Quant à Emmanuel MACRON si, par chance, il n'effectue qu'un seul mandat, nous pourrons aussi lui demander d'apporter les siennes.

Un tel recentrage des collections pourrait être utile à la Corrèze, même si ces dernières contiennent aussi des productions d'un goût plus que douteux. Le blouson en cuir que Barack OBAMA a offert à François HOLLANDE pourrait néanmoins remplacer le faucon qui a disparu de la circulation. Nous pourrions donc travailler sur le sujet.

M. LE PRESIDENT – La problématique de la fréquentation est importante, même si l'exposition temporaire sur les voitures a certes permis un petit frémissement. Nous avons effectivement discuté avec Claude CHIRAC et Frédéric SALAT-BAROUX; nous sommes ouverts à ce que le musée Jacques CHIRAC évolue pour devenir un musée des Présidents de la 5ème République. Cependant, le problème de la pertinence des expositions temporaires se posera toujours. Je ne souhaite toutefois pas que le sujet devienne politique, et encore moins électoral. En ce sens, il serait préférable d'attendre le début de la prochaine mandature. Je propose donc qu'une petite Commission, qui associerait la minorité, se penche sur le 20ème anniversaire de ce musée, afin d'identifier les différentes pistes.

Enfin, je souhaite également qu'en parallèle, nous menions une réflexion globale sur l'évolution des différents pôles muséaux de la Corrèze. C'est pourquoi j'ai invité le Ministre de la Culture à venir en Corrèze afin d'ouvrir les réflexions.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL COQUELICONTES EN 2020

M. COLASSON – Vous avez tous entendu parler du Festival itinérant Coquelicontes, créé en 1997. Il se déroule depuis chaque année sur les trois Départements de l'ancienne Région Limousin. Ces artistes itinérants allant à la rencontre du public, ce festival contribue activement au maillage culturel du territoire et implique les bibliothèques locales. De 2004 à 2018, 630 spectacles ont été organisés en Corrèze, pour 40 000 spectateurs environ.

Au titre de l'année 2020, l'Agence Culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine s'est retirée de ce Festival, au motif qu'il n'existe que dans les trois Départements de l'ex-Limousin. A l'annonce de cette nouvelle, la Haute-Vienne a décidé de créer son propre festival du conte, sans nous en parler. Nous nous sommes alors rapprochés du Département de la Creuse, qui partage avec nous l'idée que le Festival Coquelicontes doit être préservé, et nous avons abouti à un accord pour permettre sa poursuite.

La répartition financière est la suivante : les Départements de la Corrèze et de la Creuse donneraient 10 000 € chacun et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, 20 000 €. Pour porter cette opération, nous vous proposons de constituer un groupement de commandes commun avec le Département de la Creuse, qui a accepté de coordonner l'opération. Ce Festival étant prévu en mai, les services de la BD travaillent déjà avec leurs homologues de Creuse, ainsi qu'avec les acteurs locaux, autour de la programmation.

Je propose à l'Assemblée Départementale d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes entre le Département de la Creuse et celui de la Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 108 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de la Creuse et le Département de la Corrèze pour l'organisation du Festival Coquelicontes en 2020 est adoptée à l'unanimité.

ROUTES 2025 — GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ÉTUDES.
BILANS DE CONCERTATIONS PUBLIQUES, POURSUITE DES ÉTUDES ET INSTRUCTIONS RÉGLEMENTAIRES

M. TAGUET – Dès 2015, nous avons souhaité lancer ou relancer de grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire, dans le cadre du Plan Départemental "Routes 2025". Je vous propose aujourd'hui de poursuivre nos décisions et de faire un point d'avancement sur quatre grands projets : la déviation de Meymac, la déviation de Lubersac, le contournement de Noailles et le contournement de Malemort.

Avec le développement du trafic de poids-lourds, le projet de déviation de Meymac revêt plusieurs enjeux en termes de sécurité et de cadre de vie, mais aussi de desserte de la zone économique de Maubech et du massif forestier. Une phase de concertation a été organisée cet automne, quatre variantes de fuseaux d'aménagement ont été présentées. La variante n° 4 a été largement plébiscitée par le public et a recueilli l'avis favorable du Conseil Municipal. Je vous propose donc de retenir le fuseau de la variante n° 4 qui s'inscrit dans le cadre d'une déviation complète du bourg de Meymac par l'est. Des études de tracés vont désormais être conduites dans ce fuseau et une nouvelle concertation publique sera organisée à l'automne 2020, en vue d'un choix de tracé qui sera présenté lors du Conseil Départemental de novembre 2020.

S'agissant ensuite de la déviation de Lubersac, ce projet doit permettre de délester le centre-ville du trafic de poidslourds et d'améliorer la desserte des zones d'activités économiques. Dans ce cadre, une concertation publique a été organisée au début de l'automne. Trois variantes de tracé ont été présentées lors de cette concertation qui a recueilli des demandes d'adaptations locales par les riverains et un avis partagé du Conseil Municipal. Sur cette base, un dossier complémentaire sera élaboré cet hiver, avant une nouvelle concertation au printemps 2020 intégrant les modifications proposées et permettant aux riverains et au Conseil Municipal de se prononcer après les échéances. Le bilan de cette concertation et le choix du tracé seront présentés lors du Conseil Départemental de juillet 2020, avant le dépôt des dossiers règlementaires à l'automne.

Concernant le contournement de Noailles, le projet doit permettre de relier le sud corrézien à l'autoroute, autant pour dévier les poids-lourds du bourg que pour assurer la desserte économique du territoire. Les investigations géotechniques sont en cours, en vue d'une restitution des rapports fin décembre, afin de permettre une finalisation des études d'avant-projet début 2020.

Enfin, le projet de contournement de Malemort doit assurer le prolongement du contournement nord de Brive vers le sud, jusqu'à la RD 921 et ainsi, permettre de fluidifier la circulation en supprimant le trafic de transit dans Malemort. Les trois DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) règlementaires, nécessaires à l'obtention des autorisations préalables à la réalisation des travaux, ont été déposées ces derniers mois (autorisation de défrichement, dérogation au titre des espèces protégées, déclaration au titre de la Loi sur l'Eau). Les arrêtés d'autorisation et de déclaration sont attendus d'ici la fin de l'année et le lancement des travaux est prévu pour l'été 2020.

Mme VALLEE – Je constate que la Commission de la Cohésion Territoriale ne présente qu'un seul dossier, ce qui me surprend. S'agissant de ce rapport en particulier, je regrette que toutes ces études ne se concrétisent pas suffisamment vite, compte tenu des besoins. Depuis 2015, le Département mène beaucoup d'études, mais peu d'actions concrètes en résultent.

M. LE PRESIDENT – Sur quels sujets voudriez-vous des rapports complémentaires ? Il faut être force de propositions.

Mme VALLEE – Un bilan sur la fibre aurait été le bienvenu, tout comme un bilan sur la réorganisation des routes.

M. LE PRESIDENT – Croire qu'il ne s'agit que de formalités revient à méconnaître totalement le fonctionnement d'un dossier d'autorisation publique. Effectivement nous aurions tout à fait pu étoffer l'ordre du jour par des sujets sur lesquels nous n'avons rien à décider. Nous sommes preneurs de propositions de sujets à reprendre en Commission n° 2, mais s'agissant du Plan "Routes 2025", une fois que la machine s'est arrêtée, elle est très longue à relancer. Ainsi, si la déviation de Malemort n'avait pas été arrêtée, nous serions en train de la construire actuellement. Si aucune concertation n'est réalisée, on nous le reproche et lorsque nous la menons, on nous reproche de freiner la procédure. Lors de la première concertation, il nous a été demandé de passer plus loin et maintenant que nous passons plus loin, de nouvelles propositions sont présentées consistant, soit à passer encore plus près, soit à passer encore plus loin. Le Conseil Municipal devant être réélu en 2020, autant recueillir sa position après sa constitution, d'autant que cela ne retardera pas la procédure. De plus, si le projet de Malemort avance bien, si des recours sont déposés, il prendra encore du retard.

Je partage donc votre point de vue : toutes ces procédures sont un peu longues. Une année a été nécessaire pour effectuer les études environnementales, puis nous avons dû réaliser des études complémentaires, etc. Quatre ou cinq années s'avèrent a minima nécessaires pour en finir avec les études, dans le cadre d'un projet d'infrastructure.

Mme VALLEE – Qu'en est-il de la déviation d'Ussel ?

M. LE PRESIDENT – Elle n'a jamais figuré dans le Plan "Routes 2025" même si, en période électorale, il arrive que des propos fort démagogiques soient tenus, y compris de la part de pseudo-amis. Nous n'avons pas les moyens de relancer des travaux à hauteur de 60 M€ pour installer une route en pleine campagne. Ce projet ne figurait d'ailleurs pas dans le programme du Conseiller Départemental et Maire d'Ussel ; je pense donc qu'il ne le mettra pas en avant en vue des prochaines élections. Si nous disposions de 60 M€, nous les investirions en priorité sur la RD 901. Cependant, parce que nous n'avons pas donné suite à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), il faudrait tout reprendre depuis le début, même en ayant les acquisitions foncières.

S'agissant ensuite de Noailles, nous sommes en train de conduire un double travail, sur la partie existante avec les riverains d'une part, et sur l'arrivée à l'autoroute d'autre part, sachant que toute aile-pont nécessite des études spécifiques.

M. TAGUET – Dans le cadre de ce projet, des études géotechniques sont en cours puisqu'il conviendra de construire un tunnel, un viaduc et un pont. Nous avons toutefois rencontré des difficultés avec des riverains qui ne veulent pas que nous pénétrions sur leurs terrains, d'où des demandes d'autorisations complémentaires. Effectivement nous parlons de la déviation de Noailles depuis vingt ans, mais toutes les oppositions ne sont pas encore levées.

Par ailleurs, nous avons organisé une concertation publique et l'exécutif s'est rendu sur le terrain avec les services, mais rien ne nous y obligeait. Nous aurions pu sélectionner un fuseau nous-mêmes, puis délibérer sur les tracés. Il nous a toutefois semblé important que le projet soit accepté par la population, or, *in fine*, ce tracé nous permet d'élargir et d'adapter des routes existantes, ce qui évitera des conséquences sur l'environnement. Les services du Département travaillent conjointement avec ceux de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de l'Etat et des DDT (Directions Départementales des Territoires), mais aussi avec le Préfet avec lequel nous échangions encore il y a deux jours, de manière à ce que nos dossiers soient le plus complet possible en termes d'autorisations règlementaires, afin que nous ne soyons pas contraints de reculer. Je tiens d'ailleurs à remercier les services du Département qui ont véritablement pris ce dossier à bras le corps pour que les travaux puissent démarrer dès juillet ou septembre 2020.

 $\label{eq:mapping} \textbf{M. LE PRESIDENT} - \textbf{Je soumets ce rapport au vote}.$

La délibération n° 201 relative aux Routes 2025 – Grands projets routiers en cours d'études. Bilans de concertations publiques, poursuite des études et instructions réglementaires est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019

M. COMBY – Cette décision budgétaire modificative est la seule de l'année dans la mesure où, comme depuis quatre ans, nos prévisions ont été suffisamment précises lors du vote du budget en avril dernier. Elle correspond à un dévouement d'1 M€, soit 0,4 % du budget de fonctionnement.

Sur ce budget, des économies ont pu être réalisées, par rapport aux prévisions, sur les intérêts de la dette à hauteur de 250 000 € et sur les lignes de trésorerie à hauteur de 65 000 €. Enfin, une somme de plus de 200 000 €, en lien avec la dotation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), a été basculée en investissement.

A contrario, nous avons, au titre des dépenses de fonctionnement, rajouté 170 000 € de dotation au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, accru le Plan "Routes 2025" de plus de 140 000 € sur les questions de viabilité hivernale et ajusté notre participation au fonctionnement du Syndicat de l'aéroport de Brive-Souillac, suite au vote des nouveaux statuts intervenu en juin dernier. Enfin, nous avons inscrit une contribution de plus de 400 000 € au Fonds de Soutien Interdépartemental, mais nous engrangerons une recette de 4,9 M€. Je souligne que ce Fonds de soutien a pu être mis en place en 2019, puis pérennisé en 2020 et au titre des années suivantes, grâce à l'action de notre Président Pascal COSTE auprès des Présidents de Départements ruraux.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique, nous avons rajouté, en investissement, 260 000 € au titre de l'achat de vingt véhicules électriques. Des mouvements à hauteur de 11 M€ apparaissent également consécutivement au refinancement d'un emprunt ; de plus, au titre du très haut débit, une subvention de 5 M€ a été transformée en avance remboursable.

Enfin, cette décision modificative emporte des créations et des révisions d'autorisations de programmes d'investissement ou d'engagements de fonctionnement, ainsi que la clôture de plusieurs autorisations de programmes et d'engagements.

M. FRONTY – Ce rapport décline un ultime ajustement comptable de fin d'exercice, qui porte sur un ensemble de mouvements réels : +1 032 691 € en dépenses de fonctionnement et 11 673 585 € en recettes d'investissement ; 239 873 € sont également inscrits en recettes et dépenses au titre des régularisations d'écriture d'ordres. Les modifications de recettes de l'Etat concernant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et le Fonds de Soutien Interdépartemental augmentent de 1 021 335 € et mettent en évidence la prudence de la préparation budgétaire, soit une pratique courante dans nombre de collectivités. Certains pourront y voir une générosité de ce Gouvernement, je n'y vois qu'une pratique budgétaire prudente.

Des ajustements entre sections, ainsi que divers remboursements de charges et de trop-payés viennent compléter les recettes en augmentation (+313 3912 €). Pour les recettes en diminution, on constate la restitution de 194 500 € par la Direction de l'Autonomie. Les crédits en faveur des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées augmentent, mais les crédits CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) diminuent de -250 953 € et l'APA de -542 247 €, soit des baisses significatives. De manière plus anecdotique, nous apprenons que la Direction des Routes manque de sel (140 000 €). *In fine*, les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi : 53 % de dépenses d'équipement, 37 % en remboursements du capital de la dette et 10 % de déficit d'investissement reporté. Enfin, l'identification des opérations terminées fait apparaître des autorisations de programmes et d'engagements non utilisées pour un montant de 14,5 M€.

En cohérence avec notre vote sur le budget, nous ne voterons pas ces réajustements.

M. LE PRESIDENT – En réalité, la Direction des Routes ne manque pas de sel : cette somme vise à financer les quatre secteurs de salage sur lesquels des tests sont en cours afin qu'à terme, nous utilisions moins de sel.

M. TAGUET – Nous équipons en effet quatre secteurs du territoire en sondes qui seront installées sur les camions et permettront un meilleur dosage du sel à délivrer, de manière d'une part, à faire des économies en sel et, d'autre part, à éviter les effluents dans l'environnement. Il s'agit des secteurs de Tulle, de Beynat, de Bort-les-Orgues et de Meymac. Si ces tests se déroulent correctement, dès l'année prochaine, l'ensemble du Département sera équipé de telles sondes.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 301 relative à la Décision Modificative n° 1 du budget principal pour 2019 est adoptée par 26 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme AUDEGUIL – Cette année encore, l'activité du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) a été marquée par l'importance de l'accueil de mineurs non accompagnés, correspondant à 37 % de l'activité de l'établissement. Par ailleurs, du fait de l'absence de places ou des refus d'admission dans des structures adaptées, le CDEF a dû réaliser des accueils complexes et de longue durée, grevant ainsi le nombre de places disponibles pour les accueils d'urgence qui correspondent pourtant à sa vocation initiale.

Dans ce contexte, le CDEF n'a pu réaliser aucun accueil de bénéficiaires relevant d'autres Départements, le privant ainsi d'une partie des recettes attendues. Ainsi la présente Décision Modificative permet d'ajuster et de conforter le budget du CDEF à hauteur de 92 226 €, dont 86 000 € pour les charges de personnel, afin d'assurer les besoins en remplacement et de prendre en compte la création d'un poste d'animateur et d'un poste d'apprenti au 1 er septembre.

Le défaut de recettes extérieures se chiffre à 31 842 €. La dotation du Département est donc augmentée de 124 000 € pour atteindre 1 841 000 € en 2019.

Enfin, au nom de mes collègues de la Commission du CDEF et en notre nom à tous, je voudrais saluer l'action des agents départementaux qui font un travail remarquable et les remercier de leur engagement pour les jeunes et les familles en Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 302 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Décision Modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2020 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLÉE ET TAUX D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

M. COMBY – Jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut engager et mandater des dépenses de fonctionnement à hauteur de celle de l'année dernière et procéder au remboursement du capital des annuités d'emprunt mais, concernant l'investissement, il doit être autorisé par une délibération à engager et mandater jusqu'à 25 % du montant des crédits d'investissement votés au budget 2019. Il s'agit donc de la première demande qui vous est présentée.

La deuxième concerne le taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux, dont l'Assemblée Départementale doit arrêter, chaque année, l'objectif d'évolution des dépenses, afin que ces établissements arrêtent leurs budgets, les prix de journée et les dotations. Il vous est donc proposé de le reconduire à l'identique pour 2020, hors mesures nouvelles, pour les établissements concernés qui accueillent des personnes handicapées, âgées et du secteur de l'enfance.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 303 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2020 avant le vote par l'Assemblée et au taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux est adoptée à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

M. COMBY – Les admissions en non-valeur concernent des débiteurs qui ne sont pas solvables ou des sommes modiques. Leur montant s'élève à 413 413,30 € sur des provisions qui avaient été faites.

En ce qui concerne les remises gracieuses, apparaît, au titre de l'autonomie, un montant d'un peu plus de 3 000 € relatif à des frais d'hébergement en EPHAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), au titre de l'insertion, un montant de 1 400 € et un surendettement.

Au final, le montant net de ces remises gracieuses et de ces admissions en non-valeur s'élève à 33 746,12 €.

M. LE PRESIDENT – Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 304 relative aux admissions en non-valeur et remises gracieuses est adoptée à l'unanimité.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois constituent un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 30 septembre 2019 et enregistrent pour la collectivité des transformations d'emplois suite à des réussites aux concours, des transformations d'emplois suite aux commissions administratives paritaires, des transformations et des créations d'emplois pour répondre aux besoins de fonctionnement des services et des suppressions d'emplois.

Ils enregistrent également six créations d'emplois à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2020 pour renforcer notre politique d'insertion et d'emploi. Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, deux transformations de postes sont enregistrées. Au titre du Centre Départemental de Santé sont enregistrées deux transformations de postes et une création de poste à temps non complet.

Le comité technique s'est prononcé favorablement sur ces tableaux lors de sa session du 6 novembre dernier.

M. FRONTY – Ce rapport 305 retrace les transformations, créations et suppressions d'emploi du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et du Centre Départemental de Santé. Son évolution se justifie par les réussites aux concours, les travaux des commissions administratives paritaires et les besoins de fonctionnement des services.

Je ne reviendrai pas sur les coupes drastiques effectuées ces quatre dernières années (-191 emplois), mais plutôt sur un aspect des conséquences de votre mode de gouvernance tant au niveau du moral des agents que de la qualité du service rendu aux Corréziennes et aux Corréziens. Nous vous avions alerté à plusieurs reprises, ici même, dès 2016 suite à la réorganisation menée avec tambours et trompettes. Vous aviez évacué nos remarques et affirmé haut et fort que jamais les fonctionnaires territoriaux ne seraient une variable d'ajustement et que tout se passait bien dans le meilleur des mondes. Bref, circulez, il n'y a rien à voir!

Or, deux communications récentes, émanant de sources différentes, semblent pourtant corroborer nos différentes interventions dans ce domaine. En effet, une première enquête réalisée par la CGT (Confédération Générale du Travail) montrait déjà le malaise des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail. Le bilan Routes 4.0, proposé par ce même syndicat, paraît lui aussi éloquent et significatif, 65 % des personnels concernés ayant répondu au questionnaire : 75 % jugent leurs nouvelles conditions de travail dégradées par la réorganisation ; 60 à 80 % selon les items dénoncent le malaise existant en termes de rapports sociaux au sein de l'équipe et avec la hiérarchie, le manque de respect et de soutien ; 75 à 80 % déplorent les difficultés au travail (directives inappropriées, consignes contradictoires, conséquences sur la vie privée) ; plus gênant encore, 85 % pensent que le service au public a perdu en efficience et efficacité, que la conservation du patrimoine routier ne s'est pas améliorée et que l'image des agents s'est détériorée. Je passe outre les formules fleuries relevées dans « expression libre », où le terme harcèlement apparaît de façon récurrente.

Deuxième élément, vous avez fait la couverture d'un bimestriel d'informations locales, *La Trousse corrézienne*, de septembre-octobre 2019. Deux pages en interne sont consacrées à votre système de gouvernance, le « système Coste », par le biais d'un entretien accordé à l'un de vos proches collaborateurs de début de mandature. Edifiant, mais pas surprenant, pour toutes celles et tous ceux qui hantent les coulisses de Marbot : « violences verbales », « flot d'insultes à caractère pénal », « complicité et surenchère de certains élus majoritaires ». Il est précisé, dans l'article, qu'il existe d'autres témoignages de mise au placard, de gens qui ont subi la terreur du chef. Qui n'en a pas été le

témoin ? Descendant de subordination en subordination jusqu'au simple agent, le silence et la peur sont la porte ouverte à bien des dérives. En tant que démocrates, on peut d'ailleurs se féliciter qu'un média, un seul à ce jour, ait brisé l'omerta d'un système fait d'arbitraire, d'autoritarisme et d'opacité.

Alors voilà, nous voudrions simplement connaître votre ressenti sur ce qui se passe, sur ce qui est dénoncé, sur ce qui est écrit. Etes-vous encore persuadé que votre méthode est la bonne, que vous ne changerez rien? Faites-vous définitivement vôtre l'une des nombreuses saillies de votre vénéré mentor aujourd'hui disparu : « ça m'en touche une sans faire bouger l'autre » ?

En ce qui nous concerne, la suffisance, le mépris et l'irrespect ne nous semblent pas être les meilleurs piliers d'un système de gouvernance. La Corrèze serait-elle devenue le royaume d'Ubu ? Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne méritait pas cela.

Mme RELIAT — Je souhaite moi aussi quelques éclaircissements sur l'organisation du service des Routes. En effet, il paraît que, lors du dernier comité technique, vous auriez proposé d'ouvrir de nouveaux postes concernant la voirie. Il serait donc opportun de nous faire un retour sur vos intentions quant à la réorganisation de ce service. Vous n'ignorez pas tous les problèmes générés par votre organigramme aussi bien sur le plan humain que sur le plan technique. Alors, quelles sont donc les réponses que vous allez y apporter ? Par ailleurs, quand aurons-nous enfin une Direction au service des Routes ?

M. LE PRESIDENT – J'ai cru que votre propos concernait le Gouvernement que vous soutenez : je trouvais en effet que les termes « suffisance », « mépris » et « manque de respect » correspondaient très bien à vos amis, mais je ne crois pas qu'ils puissent caractériser notre action. J'ai même vu, à Brive, une banderole des pompiers qui parlait de « mépris », ce qui m'a plutôt stupéfait. Que l'on fasse monter les enchères, que l'on bloque la place de la République à la veille des Saintes-Barbes, personne n'est dupe du jeu de rôle de chacun mais, qu'en Corrèze, soit le Département qui en France investit le plus, proportionnellement au nombre d'habitants, au titre de l'équipement et de la formation des pompiers, on puisse imaginer aller aux Saintes-Barbes pour ne prononcer que ces discours de mépris, soit je n'irai plus aux Saintes-Barbes, soit je réexpliquerai que nous avons résolu le problème posé par la Directive Européenne et fait évoluer un certain nombre de sujets. Effectivement, certains voudraient que nous rajoutions 19 adjudants supplémentaires, ce qui nous mènerait à 63 adjudants pour 150 sapeurs-pompiers, ce qui s'avère tout simplement impossible. Des propositions ont donc été présentées par la Direction du SDIS, mais on nous accuse tout de même de mépris, puisque prime le principe du « tout ou rien ». Eh bien si c'est rien, c'est rien, ce n'est pas plus compliqué. Je ferme la parenthèse parce qu'avec le terme "mépris", il faut faire attention à ce que l'on dit. Quant à "l'irrespect" et la "suffisance", cette enceinte est tout de même le témoin régulier de l'absence de suffisance et d'irrespect.

Ensuite tu fais écho à une certaine presse satirique avec à la fois des gens qui sont capables de s'exprimer sous un pseudo mais, lorsque je les invite à discuter sur un certain nombre de sujets, ils se dérobent ou trouvent que finalement l'action n'est pas si mauvaise que ça. C'est toujours facile ; moi, cela m'amuse. Je trouve, aujourd'hui tout particulièrement, que ton intervention était une bonne blague de Friday. C'est bien que la presse satirique fasse ce qu'elle a à faire, il faut juste faire attention. Cependant, nous n'empêcherons jamais les Judas, or il m'est aussi arrivé d'en embaucher. J'ai d'ailleurs cru comprendre que ce même Judas s'est retrouvé, après trois mois et demi, licencié de son nouveau poste, pour des raisons à peu près similaires. Il est toujours plus facile de défausser sur les autres ses propres incapacités. Telle n'est jamais ma position.

Toutefois, si l'on y regarde de plus près, nous pouvons lire, dans cet article, que les décisions sont les bonnes, mais pas la méthode. Nous pouvons peut-être évoluer sur la méthode, je ne suis pas fermé, même si, en l'état, cette méthode fonctionne et permet d'avancer. Vous avez fait référence aux publications d'un syndicat corrézien suite à une étude réalisée auprès du personnel du service des routes. Je ne sais s'il y existe un malaise profond, je constate simplement que depuis 2015, l'absentéisme n'a fait que décroître. Il s'agit d'une donnée factuelle. Parfois, mieux vaut ne pas changer de méthode.

Comme vous, j'ai lu le bilan Routes 4.0, mais pour avoir participé à une réunion en présence des agents et pour prendre part aux échanges du comité technique, je n'ai pas tout à fait la même version que vous. Nous avons présenté un certain nombre de propositions, suite à la présentation de ce bilan, et nous réinviterons d'ailleurs les agents à en rediscuter très largement : des évolutions s'avèrent nécessaires s'agissant des missions des référents qui demeurent insuffisamment cadrées. Nous travaillerons donc avec les agents sur la manière de remettre en place de l'autorité fonctionnelle, mais nous ne remettrons pas en place d'autorité hiérarchique : en effet, l'exemplarité d'un chef suffit à son autorité. Nous devons toutefois les aider à coacher. C'est pourquoi un travail de fond a été entrepris avec la Direction des Ressources Humaines, en termes de formation des cadres à la prise de décisions. Un chef ne distribue pas simplement le travail aux autres, il met son nez dans les dossiers afin de ne pas laisser ses agents dans la difficulté. Une grande part de mal-être vient en réalité de la pression que les agents eux-mêmes se mettent entre eux et souvent, le manque d'exemplarité de certains nuit aux autres qui travaillent correctement. Etre chef nécessite donc une posture, or il existe un certain nombre de techniques qui peuvent permettre d'évoluer. Nous nous sommes donnés jusqu'au mois de mai pour refaire une évaluation des évolutions en matière de référents, puis nous passerons à un autre sujet.

Sur un point cependant, nous avons clairement été en défaut, à savoir la conduite du changement. La conduite du changement n'est pas chose aisée. Nous sommes donc en train de regarder comment accompagner ces changements et la méthode que nous avons proposée en comité technique consiste d'ailleurs à organiser davantage de réunions transversales. Ainsi, dans le domaine des routes, nous parlons d'abord aux ordonnanceurs, puis aux chefs de secteur, puis aux référents, etc. Or, il s'avère essentiel de reprendre les bonnes pratiques des uns et des autres afin de les généraliser à tous les métiers, mais aussi de retrouver de la transversalité pour que l'ordonnanceur comprenne mieux le point de vue de l'agent de terrain, et vice et versa.

S'agissant ensuite des propositions présentées en comité technique à propos de Routes 4.0, nous nous sommes entendus, suite à une suspension de séance, sur la méthode que nous devons mettre en place. Les syndicats n'ont pas donné un chèque en blanc à la réforme, mais ont convenu que le bébé ne devait pas être jeté avec l'eau du bain et que par le dialogue, il était possible à chacun de trouver sa place dans cette réforme. Nous avons par ailleurs acté une évolution en matière de personnel : dans l'attente de l'arrivée d'un Directeur des Routes, 0,2 ETP supplémentaire sera affecté d'une part sur les ordonnanceurs et, d'autre part, comme sur les chefs de secteur, qui exercent une mission de coordination. En effet, recruter un Directeur des Routes s'avère complexe dans un contexte préélectoral : le grand Mercato débutera au mois d'avril 2020, d'où notre solution intermédiaire.

De plus, il nous a été demandé de nommer un Inspecteur du Domaine Public (IDP) supplémentaire, afin de renforcer les équipes sur le service public de la fibre, mais aussi de pourvoir les postes encore vacants dans les CERBF (Centres d'Entretien des Routes, des Bâtiments et de la Fibre). Nous les pourvoirons bien entendu, mais il n'est pas prévu de revoir le nombre de postes.

Ainsi, nous réunirons prochainement les agents au titre d'une présentation du bilan de Routes 4.0 après une année de fonctionnement, réunion à laquelle vous serez conviés. Nous permettrons aux agents de s'exprimer et leur présenterons les propositions des syndicats, que nous avons validées à l'unanimité, y compris la viabilisation hivernale, le test du dispositif et l'évolution des secteurs. La réforme permet tout de même de couvrir 20 % de linéaires en plus, comme de circuits en priorité 1. Le début de l'actuelle période hivernale a d'ailleurs démontré que nous n'étions pas dans une situation aussi catastrophique que d'aucuns veulent le faire croire.

Enfin, vous m'avez interpellé très directement sur un changement de méthode. Si nous avions dû changer de méthode, nous l'aurions fait depuis longtemps. En réalité, nous adaptons notre méthode. Quelle est notre méthode ? Elle consiste simplement, au-delà des réunions de la Majorité et de l'écoute de la Minorité, à réunir tous les mercredis de 11 heures à 14 heures les Vice-Présidents, la Direction Générale et le Cabinet afin de passer en revue l'ensemble des dossiers. Les décisions ne sont donc pas celles du Président, mais il est bien normal qu'ensuite, le Président parle d'une voix forte, incarne ces décisions et ait un avis sur tous ces sujets. Nous sommes donc en capacité de nous exprimer avec réactivité et fortement sur un certain nombre de sujets parce que notre méthode nous le permet. Lorsque, sur certains sujets, nous ne sommes pas d'accord du premier coup, alors vous ne nous entendez pas.

Cependant, une fois la décision prise, elle est prise. D'ailleurs, l'autre élément de la méthode COSTE, que je revendique, consiste aussi à remettre la fonction publique à sa place : il faut lui redonner de la superbe. Quel exécutif a, en France, recréé de toute pièce un service public ? La Corrèze a créé un service public de la fibre, sur lequel nous avons été moteurs pour produire puis exploiter le réseau. Je suis un pur produit du service public, mais aussi son ardent défenseur. Pour autant, service public ne rime pas avec gabegie : notre méthode consiste donc à redorer le blason de nos agents en écoutant leurs avis de sachants, puis à trancher et à expliquer pourquoi nous avons pris telle ou telle décision, en tant que garant d'une vision horizontale et globale de la Maison. Derrière, le rôle du fonctionnaire n'est pas d'avoir des états d'âme, mais d'appliquer la décision prise.

Si dans ce pays, un Président de la République s'avère un jour capable de mettre l'Administration au service du projet politique au titre duquel il a été élu, alors nous ne serons certainement pas dans le « en même temps » ; la lecture des politiques de gauche d'un côté et de droite de l'autre deviendra bien plus franche ; les lobbies et l'Administration ne passeront plus leur temps à commenter l'actualité.

Mme RELIAT – Comment un agent peut-il aussi être chef pour 20 % de son temps ?

M. LE PRESIDENT – Un agent se verra confier, sur chacun des deux secteurs, une responsabilité supplémentaire de coordination de l'ensemble, qui prendra la forme d'une mission complémentaire et sera rémunérée de manière complémentaire à hauteur de 0,2 ETP. Il ne s'agit que d'une mesure transitoire, dans l'attente de l'arrivée du nouveau Directeur des Routes.

Je soumets ce rapport au vote.

La délibération n° 305 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2019 est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

M. ARFEUILLERE – Le Département dispose d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance, établi pour dix ans depuis le 1^{er} janvier 2013. Le délégataire est la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité, désormais Fondation Partage et Vie.

Le rapport d'activité 2018 du délégataire a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 9 octobre 2019 et a reçu un avis favorable à l'unanimité. Fin 2018, Corrèze Téléassistance comptait 5 969 abonnés, soit 200 de plus qu'en 2017, et avait traité 1 20 250 alarmes.

Au-delà de cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme effectue aussi des appels réguliers de convivialité, représentant plus de 78 000 appels sur l'année 2018. La participation financière des abonnés comprend une part pour l'installation variant de 15 à 90 €, et une part pour l'abonnement variant de 18 à 40 € par mois, selon le contrat. Le Département intervient, quant à lui, au titre du versement d'une compensation des obligations de service public, qui, en 2018, s'est élevée à 754 370 €.

M. LE PRESIDENT – Il est donc pris acte de cette délégation de service public.

Acte est donné sur la délibération n° 306 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport d'activité 2018.

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Vous avez reçu la liste de l'ensemble de ces marchés.

M. LE PRESIDENT – Dont acte.

Acte est donné sur la délibération n° 307 relative aux marchés publics et accords-cadres -Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous propose de clore notre séance par une présentation du cadastre solaire et la remise du Prix des énergies citoyennes par Pierre GUYARD.

PRÉSENTATION DU CADASTRE SOLAIRE AVANT SA MISE EN LIGNE

Mme ROME – Dans le cadre de son programme Corrèze Transition Ecologique, le Département de la Corrèze a fait des efforts particuliers sur les énergies renouvelables, notamment sur le photovoltaïque. C'est pourquoi nous avons mis en place un cadastre solaire que va vous présenter notre Directeur des Territoires, Alain-Nicolas DI MEO.

M. DI MEO – Le cadastre solaire du Département de la Corrèze est un système d'information géographique en ligne, qui offre aux utilisateurs une information sur le potentiel solaire des toitures existantes. Il permettra d'obtenir une estimation du montant des investissements pour réaliser une toiture et d'évaluer la durée du retour sur investissement de l'installation, par exemple à travers la revente d'énergie. Il ne remplace pas une étude réalisée par un bureau d'études ou par une entreprise Reconnue Garante de l'Environnement (RGE). Le Département ne cautionne aucun démarchage à domicile mais propose, à travers cet outil, une information indépendante permettant d'évaluer la préfaisabilité d'un projet et de comparer différentes propositions.

Ce système d'information repose sur une première couche correspondant au cadastre, puis nous avons récupéré les données de l'Institut National de Géographie (IGN) afin de modéliser *via* des pavés de 25 cm un modèle 3D de l'ensemble du Département de la Corrèze. Un algorithme calculant la course du soleil a été appliqué, de manière à obtenir deux types de données : le calcul des ombrages et le calcul de l'irradiation solaire. Nous obtenons ainsi, pour chaque toiture, un potentiel solaire. Enfin, nous avons rajouté les données ENEDIS afin de connaître les distances de raccordements, ainsi que la liste des monuments classés.

Le site est accessible à partir du site www.correze.fr ou directement à l'adresse correze.cadastresolaire.fr. Vous pouvez saisir votre adresse postale ou sélectionner un bâtiment. L'outil calcule la surface totale de la toiture et fournit une répartition du potentiel solaire en trois catégories. Ensuite, je peux choisir d'être un particulier, un professionnel ou une collectivité, sachant que dans les zones sujettes à contraintes architecturales, l'installation de panneaux solaires peut être soumise à certaines restrictions. Je choisis ensuite entre plusieurs simulations telles que « chauffer de l'eau » ou « produire de l'électricité » (autoconsommation ou vente). Si je choisis de vendre mon électricité, une proposition de surface de panneaux m'est présentée, avec la production électrique correspondante, ainsi que les investissements, les gains annuels et le temps de retour sur investissement. Les onglets d'information expliquent de quelle manière sont calculés la production électrique et l'investissement. Il est, en outre, possible de déplacer la surface de toiture sélectionnée. Quand les toitures ne sont pas suffisantes, le modèle indique que la vente d'électricité ne serait pas rentable dans cette configuration.

Un lien permet de retrouver directement toutes ces données sur son adresse électronique. Enfin, il est possible d'aller plus loin en consultant le site du Département de la Corrèze, le site photovoltaïque.info, le site d'ENEDIS, les espaces Info Energies (CPIE -Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement, Brive Habitat et Energie pour demain) ou encore le site de la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Energies Renouvelables.

Mme ROME – Le citoyen qui envisage de construire peut-il utiliser cet outil?

M. DI MEO - Non, car nous partons d'une orthophotographie renouvelée tous les trois ans par l'IGN.

M. LE PRESIDENT – Sur un bâtiment à construire, il suffit de multiplier la puissance du panneau au mètre carré par la surface future du toit.

Nous accueillons maintenant le Directeur des relations institutionnelles d'ENGIE, Pierre GUYARD, ainsi que Thierry BAUDOIN et Thierry PONPONNEAU. Nous remercions ENGIE pour son action au quotidien sur notre territoire.

REMISE DU PRIX DES ÉNERGIES CITOYENNES 2019

M. GUYARD, Directeur des Relations Institutionnelles d'ENGIE Cofely – Le 4 novembre dernier, Monsieur TAGUET, accompagné de Monsieur DI MEO, vous représentait pour recevoir, dans la Maison des Océans, à Paris, le Prix des énergies citoyennes 2019. Ce Prix a été proposé par les services d'ENGIE COFELY en 2009 ; à l'époque, nous sortions du Grenelle de l'Environnement et déjà, notre Groupe se positionnait pour devenir un gestionnaire de services de l'énergie, dans la perspective d'améliorer les modes de production et de faire baisser les consommations. Le jury de ce Prix est indépendant et se compose de la plupart des associations d'élus. Il est, en outre, accompagné par des personnalités émérites telles que Jean-Louis BORLOO, Nathalie CROIZET et des représentants du Club des PPP (Partenariats Public-Privé), de la Mission Ecoter et des ECOMER.

Alors que nous avions, en moyenne, entre 30 et 40 candidats ces dernières années, nous sommes, cette année, montés à 64 candidats. Votre catégorie rassemblait 15 candidats dont les Départements de l'Ain, de l'Aude et du Jura, ou encore les métropoles de Toulouse, Grenoble, Nice et Montpellier. Si tous ces territoires s'efforcent d'agir, je pense que le jury a, avant tout, retenu vos efforts pour mobiliser la nature à la fois généreuse et rugueuse de votre territoire, afin, entre autres, de produire, de la meilleure des façons, les énergies nécessaires à vos citoyens, à vos acteurs économiques et bien sûr à vos paysans : le soleil, la biomasse, la géothermie et le vent. Pour accompagner tous ces acteurs, vous avez créé un outil qui a intéressé le jury, la SEM Corrèze Energies. Votre Président est un homme d'engagement et vous êtes des gens de caractère : vous vous impliquez dans cette démarche ; voilà ce que le jury a voulu retenir.

C'est pourquoi, au nom du jury et de son Président, Michaël WEBER, j'ai le plaisir de vous remettre, Monsieur Pascal COSTE, le Prix des Energies Citoyennes 2019.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie très chaleureusement. Le Département joue certes un rôle de catalyseur d'énergies, mais je dédie avant tout ce Prix à tous les acteurs engagés dans la transition écologique et les changements de comportements. Même s'il y contribue, le Département n'aurait pas, seul, la capacité de changer durablement le cours des choses.

La séance est levée.

